



# CENTRES-BOURGS & COMMERCES

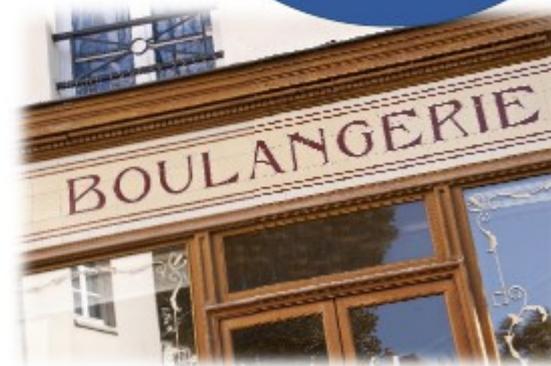
Revitalisation des centres-bourgs : le commerce dans une logique d'aménagement du territoire



**Tomblaine**

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin

**12 JUIN 2019**



**Animateur :** Lionel AUGIER, journaliste et directeur de la rédaction Alsace 20  
**Grand témoin :** L'expert David LESTOUX, fondateur du cabinet Lestoux et associés



# Animation

**Lionel Augier**, journaliste et directeur de la rédaction de la chaîne TV Alsace 20

# Programme :

**10h00** – Introduction

**10h10** – Mutations, problématisation et raisons du déclin commercial

**10h50** – Comment le commerce interroge-t-il les stratégies territoriales et notamment les centralités ?

**11h30** – Comment le Grand Est s'approprié-t-il cette question au regard des dispositifs nationaux et régionaux ?

12h10 - cocktail déjeunatoire

**13h30** – Table ronde 1 : face aux mutations sociétales, comment prendre en compte les évolutions des usages sur un bassin de vie ?

**14h10** – Table ronde 2 : comment les outils de l'aménagement contribuent-ils à la redynamisation commerciale ?

**14h50** – Table ronde 3 : comment anticiper, réguler, orienter le développement commercial dans une stratégie d'aménagement et de planification ?

**15h30** – Conclusion des tables rondes

**15h45** - Clôture



**François Schricke, SGARE Adjoint**



# **Mutations, problématisations et raisons du déclin commercial**



**David Lestoux**, grand témoin et expert en tant que rédacteur du rapport Marcon « revitalisation commerciale des villes petites et moyennes » (février 2018)



**Comment le commerce interroge-t-il les stratégies territoriales et notamment les centralités ?**



**Xavier Rousset**, représentant de la Direction de  
l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages



**Valérie Muller**, cheffe de projet sillon mosellan à la  
DDT de la Moselle



**Comment le Grand Est  
s'approprié-t-il cette question au  
regard des politiques et  
dispositifs nationaux ?**



**François Schricke, SGARE Adjoint**

# Outils déployés par l'État



- **DSIL** : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **Contrats de ruralité**



**Sophie Illy**, chargée de mission service ESS, artisanat, création-reprise à la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance du Conseil Régional

# Conseil Régional – Direction de la Compétitivité et de la Connaissance – service ESS Artisanat

## Création/Reprise

### 1) Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)

- Soutenir les entreprises souhaitant aménager et moderniser leur local commercial professionnel (impact sur l'accueil de la clientèle, équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises, aménagements facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)
- Bénéficiaires : les collectivités territoriales souhaitant redynamiser leur tissu économique local et bénéficiant d'une aide dans le cadre du FISAC.
- Dépenses éligibles : soutien à l'investissement : 20 % maximum du coût HT des travaux éligibles et 30 % pour les travaux liés à l'accessibilité.

# Conseil Régional – Direction de la Compétitivité et de la Connaissance – service ESS Artisanat

## Création/Reprise

### 2) Fonds régional d'aide aux collectivités pour la création de commerces de proximité (FRACOP)

- Soutenir les territoires dépourvus de tout commerce de distribution qui possèdent un immeuble ou un local et qui souhaitent l'aménager ou construire des locaux commerciaux à dominante alimentaire ou multi-services dans l'objectif de les louer à un exploitant privé indépendant.
- Bénéficiaires : les collectivités territoriales éligibles au Pacte de la ruralité (en zones fragiles).
- Dépenses éligibles : soutien à l'investissement : 20 % maximum du coût HT des travaux éligibles, hors acquisition du terrain, dans la limite de 50 000 €.

# Conseil Régional – Direction de la Compétitivité et de la Connaissance – service ESS Artisanat

## Création/Reprise

### 3) Appel à Manifestation d'Intérêt Artisanat de demain :

- Aider les entreprises artisanales en développement à moderniser leurs outils de production et à intégrer de nouvelles technologies, afin de les inscrire dans une démarche globale d'amélioration de leur performance et de leur compétitivité
- Bénéficiaires : les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers.
- Dépenses éligibles :
  - Investissement : 20 % maximum (30% en zone AFR) du coût HT du programme, avec un plafond maximum de subvention de 50 000 €
  - Fonctionnement : 50 % maximum du coût HT du programme, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 €.

# Conseil Régional – Direction de la Compétitivité et de la Connaissance – service ESS Artisanat

## Création/Reprise

4) **Be EST Entreprendre** : composé d'un volet Parcours/Financement/Formation, il permet :

- d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise dans la globalité de leurs parcours, de l'amont jusqu'au suivi post-création/reprise
- de créer un souffle de l'entreprenariat dynamique et solidaire
- de rendre plus qualitatives et pérennes les opérations de création/reprise d'entreprises par un accompagnement personnalisé et renforcé
- de faciliter l'accès aux financements bancaires des créateurs et repreneurs avec des outils ou des partenariats consolidés et/ou renforcés
- de mettre en réseau les opérateurs afin d'amplifier les dynamiques de coopération et expérimenter la mise en synergie de proximité autour de tiers lieux.

# Conseil Régional – Direction de la Compétitivité et de la Connaissance – service ESS Artisanat

## Création/Reprise

Quelques chiffres pour 2018 :

- Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services : 6 opérations pour un montant d'aide de 93 222 €
- Fonds régional d'aide aux collectivités pour la création de commerces de proximité : 6 commerces créés pour un montant d'aide de 175 528 €
- AMI Artisanat de demain : 316 projets soutenus pour 5 722 892 €, dont l'acquisition de matériel professionnel de laboratoire en boulangerie (four, pétrin, diviseuse...)
- BE Est Entreprendre :
  - Parcours : 668 créateurs accompagnés dans le montage de leur projets,
  - Financement: 1 387 projets expertisés et en phase de financement,
  - Formation: 245 porteurs de projet formés



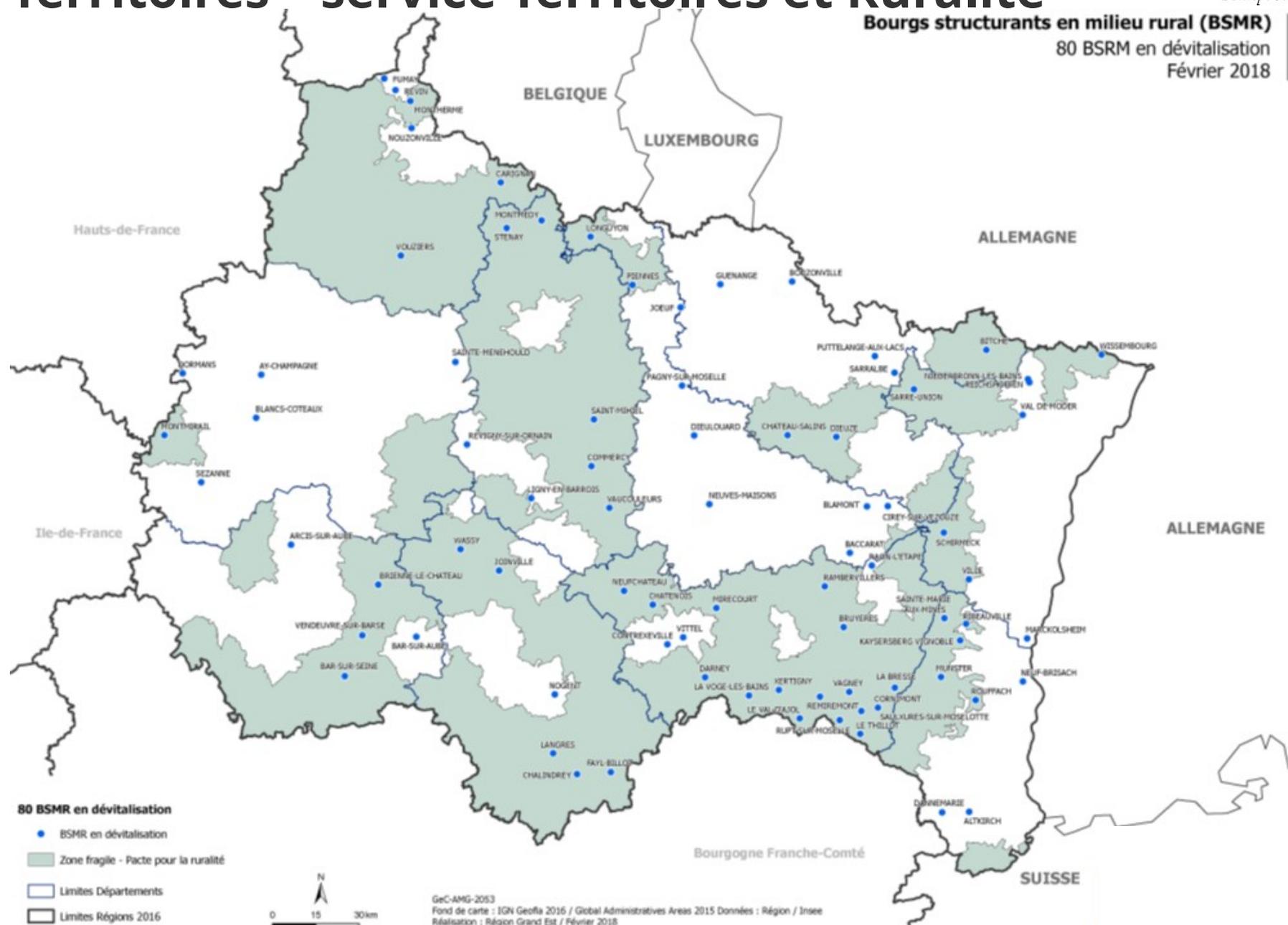
**Carine Vuidel**, adjointe au chef de service Territoires et Ruralité à la Direction de la Cohésion des Territoires du Conseil Régional

# Conseil Régional – Direction de la Cohésion des Territoires – service Territoires et Ruralité

**Bourgs structurants en milieu rural (BSMR)**

80 BSMR en dévitalisation

Février 2018



# Conseil Régional – Direction de la Cohésion des Territoires – service Territoires et Ruralité

## Volet ACCOR du dispositif des Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR)

Conforter le tissu commercial, l'attractivité économique **des bourgs structurants en milieu rural** et leur rôle de locomotive des territoires ruraux qui les entourent

### Conditions de mise en œuvre :

- La commune BSMR réalise **au préalable une étude** dans laquelle elle expose **sa stratégie globale de revitalisation** et démontre l'utilité d'un accompagnement des commerces
- Mise en place d'une **convention de partenariat** entre la commune, son EPCI et la Région
- La Région n'intervient financièrement qu'en appui d'un **engagement financier local**

# Conseil Régional – Direction de la Cohésion des Territoires – service Territoires et Ruralité



- Bénéficiaires : personnes physiques et morales de droit privé justifiant d'une inscription au Registre du Commerce, des Métiers ou des Sociétés et remplissant certains critères (effectif salarié inférieur à 10 personnes notamment)
- Dépenses éligibles : investissements non productifs nécessaires au maintien ou au développement de l'activité commerciale, notamment pour les espaces consacrés à l'accueil du public et les véhicules ateliers de tournées
- Montant de l'aide :  
taux maximum : 50% avec un plafond de 10 000 € (12 500 € sur les territoires fragiles) et un plancher de 1 000 €



**Michel Colin**, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne, chargé du développement économique

## Aide intercommunale pour le maintien et le développement des entreprises artisanales et commerciales locales

- Apporter un soutien financier au développement des entreprises locales dans leur projet d'investissement mobilier
- Bénéficiaires : avoir son siège et/ou espace de production ou de vente sur le territoire intercommunal, moins de 15 salariés et un chiffre d'affaires de moins de 1 000 000 €
- Dépenses éligibles : réelle plus-value de l'investissement pour développer et/ou améliorer les capacités de production
- Montant de l'aide : 20 % des dépenses éligibles (max. 5 000 €) + 10% pour les dossiers de transmission-reprise et/ou projets susceptibles de créer des emplois (max. 7 500 €)

# Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne



## Aide intercommunale pour les commerces de tournée

- Apporter un soutien financier au développement du commerce de proximité et à la desserte commerciale, afin de soutenir les activités apportant un vrai service aux populations locales
- Bénéficiaires : entreprises de commerce de proximité réalisé en partie sous forme de tournée, ayant un point de vente sur le territoire intercommunal
- Dépenses éligibles : achat de véhicule de tournée utilitaire, neuf ou d'occasion et ses aménagements éventuels, pour desservir majoritairement les habitants du territoire intercommunal
- Montant de la subvention : 20 % des dépenses éligibles (max. 5 000€) + 10% pour les dossiers de transmission-reprise et/ou projets susceptibles de créer des emplois (max. 7 500€)

# Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne

18 entreprises aidées depuis fin 2014

259 779 € d'investissements

71 234 € de subventions accordées

Un taux d'aide moyen de 28 %

## Exemples d'investissements aidés :



Imprimante 3D



Scie circulaire numérique



Cabine de peinture mobile



# Échanges



**Gérard Renwez**, Vice-Président au développement économique de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

## Aide communautaire à l'innovation (ACI)

- Soutenir un projet de développement, innovant pour l'entreprise et permettant de gagner de nouveaux marchés
- Bénéficiaires : entreprises de moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Exemples de dépenses éligibles :
  - équipements destinés à offrir de nouveaux produits, améliorer les accès ou les conditions d'approvisionnement
  - la création d'un site internet (acquisition de licences ou logiciels non bureautiques..), études pour accompagner un projet d'investissement...
- Montant de la subvention :
  - 30% pour un investissement matériel (maximum 3 750 €)
  - 40% pour un investissement immatériel (maximum 5 000 €)

# Communauté de communes des Portes du Luxembourg



## Aide communautaire à la participation à une manifestation commerciale (ACPMC)

- Encourager la participation à un salon ou une foire-exposition, hors Ardennes, en France ou à l'étranger
- Bénéficiaires : PME de moins de 20 salariés (hors Auto/Micro-entreprise)
- Dépenses éligibles : frais pour l'inscription, les formalités administratives, la location de stand et la communication
- Montant de la subvention :  
50% du montant éligible, dans la limite de 1 500 €  
(Pour un même salon, l'aide est limitée à 2 ans de suite).

# Communauté de communes des Portes du Luxembourg



- Quelques retours :
  - En 2018, 46 entreprises ont pu être accompagnées sur l'ensemble des dispositifs, avec la création de 42 emplois.
  - Parmi ces entreprises, 15 commerces ont bénéficié d'une aide de la Communauté de Communes.
- Exemples d'accompagnement :
  - un commerce de pompes funèbres sur de l'ingénierie d'un nouveau projet commercial
  - un commerce d'armurerie pour présenter son savoir-faire à un plus large public lors de salons



# Échanges



# Cocktail déjeunatoire